

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**COMMUNE DE BANNANS**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE**  
**LA SEANCE N°28 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020**  
**DU VENDREDI 02 SEPTEMBRE 2016 A 20 H**

Date de la convocation : 26 août 2016.

L'an deux mil seize, le deux septembre à 20 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire  
MM. Louis GIROD, Guy MIOT, Mme Maryse PAGNIER Adjoint  
M. Laurent CLAUDET, conseiller délégué  
Mmes Jennifer BRESSAND et Corinne GARNIER Conseillères municipales  
MM. Hervé DECREUSE et Fabien VIEILLE-MECET Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. Luca CURTENELLE et Mickaël POURNY

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

**Ordre du jour de la séance n° 28 :**

1. **Approbation des comptes rendus de la séance n° 26 du 27/05 et de la séance n° 27 du 11/07**
2. **Administration générale**
  - C.F.D = révision des statuts suite à la loi NOTRe.
  - Transfert à la CFD des compétences eau et assainissement.
  - Demande de fonds de concours à la CFD.
  - Gens du voyage : gestion et accueil
3. **Eau-assainissement**
  - Château d'eau : réunion de reprise du 29/08
  - Point sur la distribution actuelle
  - Coupure d'électricité aux Monts de Joux
4. **Bâtiments communaux**
  - Tarifs de la salle d'animation
  - Eglise : Réception des offres des 5 lots jusqu'au 09/09 à 12 h.
5. **Voirie : adjonction du tronçon de la mairie au carrefour**
6. **Informations diverses**
  - Musicart's
  - Relance du courrier aux Monts de Joux

**1. Approbation des comptes rendus de la séance n° 26 du 27/05 et de la séance n° 27 du 11/07**

Sans opposition ni commentaire, les deux comptes rendus sont approuvés

**2. Administration générale**

- C.F.D = révision des statuts suite à la loi NOTRe.

Voir copie dédits statuts en annexe

- Transfert à la CFD des compétences eau et assainissement.

Les communes membres du syndicat de Vau les Aigues ayant envoyé un courrier au Préfet du Doubs pour signifier leur désaccord sur le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence eau sera donc transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 conformément à la Loi. La compétence assainissement sera également transférée à la même date.

- Demande de fonds de concours à la CFD.

Chaque commune membre de la CFD est invitée à transmettre ses demandes de fonds de concours.

Ainsi, Bannans va demander à bénéficier de deux fonds de concours :

L'un au titre de la fiscalité « entreprises » pour un montant de : 7.707,75 €

L'autre au titre de la fiscalité « ménages » pour un montant de : 9.355,59 €

Ces fonds de concours peuvent indifféremment financer des investissements ou des dépenses de fonctionnement. Ils seront affectés à l'enfouissement de réseaux de la rue d'Arlier

- Gens du voyage : gestion et accueil

Cette compétence devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle est donc intégrée au chapitre 4.1 des compétences obligatoires des nouveaux statuts de la Communauté de communes à l'article 4.1.4 groupe aménagement. Même si elle n'est pas exercée faute de terrain dédié à cette aire, la compétence doit être intégrée aux statuts et sera régulièrement rappelée par la Communauté de communes à ses membres.

**3. Eau-assainissement**

- Château d'eau : réunion de reprise du 29/08

Voir en annexe le compte rendu de ladite réunion .

- Point sur la distribution actuelle.

Une réunion est programmée avec la SNCF lundi 05/09 pour connaître la date des travaux de fonçage sous la voie ferrée. Le fonçage sous la route départementale sera effectué dans le même temps.

Il est également nécessaire de réaliser des tests d'étanchéité du réservoir avant sa mise en service. Pour ce faire, il faut remplir le réservoir à moitié de sa capacité soit environ 400 m<sup>3</sup>. Le fait d'attendre le passage sous la voie SNCF retarde donc ses essais et la mise en service pour la coopérative des Monts de Joux ne sera réalisée qu'au printemps 2017 après la saison de fabrication des monts d'or. Les raccordements se feront dans l'ordre suivant : village de Bannans, puis village de Sainte Colombe et enfin Coopérative des Monts de Joux.

- Coupure d'électricité aux Monts de Joux.

C'est un câble électrique tombé au sol vers la ligne de chemin de fer qui a occasionné la coupure électrique provoquant une panne à la station de pompage. Un groupe électrogène rapidement mis en place a permis d'éviter de fâcheuses conséquences à la Coopérative.

